

ABONNEMENTS :

Table with subscription rates for Canada and Union Postale for both daily and weekly editions.

Directeur : HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration :

71A RUE ST-JACQUES

TELEPHONE :

REDACTION au 7460. ADMINISTRATION au 7461

LA DESTRUCTION DE L'IDEAL CANADIEN

Les hommes d'Etat de l'école libérale anglaise avaient assuré la cohésion et la sécurité de l'Empire en reconnaissant à ses colonies de race européenne le droit de se gouverner à leur guise.

En Canada, divers éléments empêchent la réalisation de l'idéal national si pratiquement rêvé par Lafontaine, Macdonald, Cartier et Blake.

Dans la pensée de ces grands hommes d'Etat, les deux races mères, conservant leur caractère propre mais unies sur un terrain commun, devaient travailler, chacune suivant ses instincts et ses traditions.

L'école aujourd'hui dominante s'applique par l'immigration à outrance et par l'anglicisation des Canadiens-français, à détruire la nation canadienne.

Lord Grey, aidé de M. Laurier et de M. Borden, fait l'affaire des partisans de la fusion pan-américaine beaucoup plus sûrement que les annexionistes de 1849.

Naturellement, cette école n'est pas une. Elle ne constitue pas un parti, elle n'est pas confinée dans une province.

Le plus bruyant et le moins dangereux de ces groupes, c'est celui des anglicisants par la force brutale : les anciens equal righters, les orangistes—les Sproule, les Hughes, dont nous parlent si souvent les gazettes à la solde de M. Laurier.

Cette faction n'est dangereuse que par la lâcheté des opportunistes qui la flattent.

Le parti conservateur a trop longtemps nourri cette engance. Sir John Macdonald s'en servait, tout en la tenant à l'arrière-plan.

Sir John Thompson, se croyant tenu de se faire pardonner sa conversion au catholicisme, eut la faiblesse de reconnaître le droit de cette secte à la représentation officielle.

Il a trouvé le moyen de les garder comme adversaires apparents, et de se faire dénoncer par eux comme un French Papist, ce qui permet de ses biographes du Canada et de ses cacographes du Soleil de le peindre aux yeux indignés des bonnes gens de Québec comme le martyr de sa race et de sa foi.

D'autre part, il s'unit à eux chaque fois qu'il y a un droit moral à sacrifier ; et il passe ainsi aux yeux des Anglais naïfs pour un pacificateur des races, un grand constructeur national.

Un Canadien-français vigoureux—un Lafontaine ou un Cartier—unissant ses efforts à ceux d'un Anglo-Canadien généreux et adroit—un Baldwin ou un Macdonald—aurait tôt fait de museler le molosse orangiste qui jappe plus qu'il ne mord.

Un autre groupe, très nombreux parmi les Anglo-Canadiens—croit sincèrement respecter le pacte fédéral et continuer l'oeuvre de ceux qui l'ont conclu, en reconnaissant aux Canadiens-français le droit de se gouverner à leur guise dans la province de Québec ; mais il ne saisit pas toute l'importance qu'il y a, pour l'unité du Canada et de l'Empire, à faire pénétrer dans les provinces anglaises, et surtout dans cet immense dépotir de toutes les races qui s'étend du lac Supérieur aux Rocheuses.—le principe même de la confédération.

Par une singulière ironie des choses, c'est ce groupe qui dénonce le plus volontiers le "sectarisme", l'étroitesse, le "provincialisme" du mouvement nationaliste, lequel tend, au contraire, à unir le Canada tout entier, dans l'alliance véritable des deux races, dans la prédominance générale de la double mentalité anglo-française.

Si le Canada doit être comme nation et comme partie intégrale de l'Empire, l'entente devra se faire entre ce groupe et les nationalistes. Elle se conclurait facilement, si deux factions n'y mettaient obstacle.

Ce sont d'abord les anglicisants catholiques, qui croient à tort avancer les affaires de l'Eglise et relever son prestige en se mettant du côté du plus fort, en s'efforçant de concilier les fanatiques, en fusionnant tous les groupes catholiques dans le pan-anglo-saxonisme.

Nous avons vu, il y a quelques jours, ce qu'il faut penser de ceux-là et de leur oeuvre.

L'autre faction, c'est celle des fusionnistes canadiens-français dont M. Laurier est le chef occulte.

Dans son for intérieur—et je parle en toute connaissance—le premier ministre du Canada déteste que ses compatriotes aient conservé leur langue et leurs traditions.

Son sentiment s'inspire d'un double motif. Le premier, c'est que cet "entêtement" de "ses chers compatriotes" lui fait plus pénible la tâche de gouverner. Le second—et c'est peut-être son excuse—provient de son tempérament individuel. Cet homme remarquable et singulier est entièrement dépourvu de tout instinct de race. Il ne comprend pas que les Canadiens-français tiennent à une langue et à des moeurs qui leur rendent plus difficile la conquête de la fortune et des honneurs.

Ce sentiment, il ne l'exprime que dans l'intimité ; mais il ne lui en a pas moins servi à créer et à fortifier, inconsciemment peut-être, une école veule et sans fierté qui propage chez les Canadiens-français la notion fautive que les droits de la minorité sont subordonnés au caprice de la majorité.

Le danger de cette propagande, c'est qu'elle inspire aux Canadiens-français une haine sourde, mal fondée et toujours croissante contre la majorité anglo-protestante ; c'est aussi qu'elle nous représente aux yeux des Anglo-Canadiens comme un peuple faible et sans orgueil—les deux traits que l'Anglo-Saxon méprise davantage.

Et quand le grand pacificateur des conflits nationaux, que l'histoire clairvoyante et juste appellera peut-être le grand drapeur des deux races, sera disparu, Canadiens-français et Anglo-Canadiens se retrouveront au point de méfiance où ils étaient en 1840 ; et l'oeuvre de Baldwin et de Lafontaine sera à recommencer.

Mais le groupe le plus nombreux, le plus varié et le plus dangereux, parce qu'il est le plus insaisissable, c'est celui des opportunistes.

Cette école a des adeptes dans tous les camps, dans toutes les parties, dans toutes les provinces, dans toutes les Eglises.

Elle étend sur la nation son manteau opaque et gluant. Elle étouffe tous les courages, elle énerve toutes les convictions, elle éteint tous les idéals.

Cette école est en voie de façonner à son image l'âme et le tempérament, ou au moins l'esprit public du peuple canadien.

Elle prêche aujourd'hui l'union des races et l'anglicisation des Canadiens-français. Dans dix ans, le pays sera aux mains des étrangers qu'elle a fait venir à grands frais et à qui elle a livré nos plus beaux domaines.

Elle était prête, il y a vingt ans, à nous vendre aux Américains. Elle arbore aujourd'hui les couleurs du nouvel impérialisme. Elle nous livrera demain aux Etats-Unis, si l'y a, pour les négociateurs, quelque argent à faire, et pour les chefs de l'école, du succès et des honneurs à recueillir.

Le chef incontesté, de cette école, son pontife suprême, c'est sir Wilfrid Laurier.

Dans les replis de sa toge prétorienne, il cache avec art les drapeaux de toutes les causes, prêt à arborer au moment opportun celui qui ralliera le plus d'adhérents.

Toute son action politique des dix dernières années n'a tendu qu'à construire sur le sable un édifice brillant qui croulera avec lui.

Et le "grand constructeur national" aura été, de fait, l'agent le plus profondément destructeur de l'idéal canadien et de l'unité de l'Empire.

Par une suprême habileté—plus instinctive peut-être que voulue,—il a fixé l'heure de la désintégration après celle de son départ de la scène publique, alors que le peuple canadien, ce peuple qui l'a porté au faite des honneurs, ne pourra plus lui demander compte des conséquences de ses oeuvres.

HENRI BOURASSA.

LA GREVE

Les représentants officiels des grévistes viennent une fois de plus d'affirmer, dans un télégramme à M. McKenzie King, qu'ils sont prêts à remettre leur cause à un tribunal d'arbitrage "mutuellement acceptable".

Si la situation de la compagnie est aussi forte, en droit et en fait, qu'elle le prétend, qu'a-t-elle à craindre du tribunal d'arbitrage ?

Sur la question de droit, le tribunal lui rendra certainement justice ; et, si les hommes sentent leur situation véritablement compromise, on peut être sûr que leur représentant y mettra volontiers du sien pour arriver à un arrangement pacifique.

Il est possible que les procédés actuellement affichés par la compagnie : suppression, à l'endroit des grévistes, de tous les droits acquis par leur expérience ; exclusion du fonds de retraite de tous ceux qui participent à la grève et qui pourraient rentrer au service de la compagnie, même s'ils ont vingt-cinq années de travail derrière eux—il est possible, disons-nous, que ces procédés réussissent à briser la grève, tout en laissant derrière eux une semence de haines et en préparant de nouveaux conflits.

Si la situation de la compagnie est aussi forte, en droit et en fait, qu'elle le prétend, qu'a-t-elle à craindre du tribunal d'arbitrage ?

Sur la question de droit, le tribunal lui rendra certainement justice ; et, si les hommes sentent leur situation véritablement compromise, on peut être sûr que leur représentant y mettra volontiers du sien pour arriver à un arrangement pacifique.

Il est possible que les procédés actuellement affichés par la compagnie : suppression, à l'endroit des grévistes, de tous les droits acquis par leur expérience ; exclusion du fonds de retraite de tous ceux qui participent à la grève et qui pourraient rentrer au service de la compagnie, même s'ils ont vingt-cinq années de travail derrière eux—il est possible, disons-nous, que ces procédés réussissent à briser la grève, tout en laissant derrière eux une semence de haines et en préparant de nouveaux conflits.

Si la situation de la compagnie est aussi forte, en droit et en fait, qu'elle le prétend, qu'a-t-elle à craindre du tribunal d'arbitrage ?

Sur la question de droit, le tribunal lui rendra certainement justice ; et, si les hommes sentent leur situation véritablement compromise, on peut être sûr que leur représentant y mettra volontiers du sien pour arriver à un arrangement pacifique.

Il est possible que les procédés actuellement affichés par la compagnie : suppression, à l'endroit des grévistes, de tous les droits acquis par leur expérience ; exclusion du fonds de retraite de tous ceux qui participent à la grève et qui pourraient rentrer au service de la compagnie, même s'ils ont vingt-cinq années de travail derrière eux—il est possible, disons-nous, que ces procédés réussissent à briser la grève, tout en laissant derrière eux une semence de haines et en préparant de nouveaux conflits.

Si la situation de la compagnie est aussi forte, en droit et en fait, qu'elle le prétend, qu'a-t-elle à craindre du tribunal d'arbitrage ?

Sur la question de droit, le tribunal lui rendra certainement justice ; et, si les hommes sentent leur situation véritablement compromise, on peut être sûr que leur représentant y mettra volontiers du sien pour arriver à un arrangement pacifique.

Il est possible que les procédés actuellement affichés par la compagnie : suppression, à l'endroit des grévistes, de tous les droits acquis par leur expérience ; exclusion du fonds de retraite de tous ceux qui participent à la grève et qui pourraient rentrer au service de la compagnie, même s'ils ont vingt-cinq années de travail derrière eux—il est possible, disons-nous, que ces procédés réussissent à briser la grève, tout en laissant derrière eux une semence de haines et en préparant de nouveaux conflits.

Si la situation de la compagnie est aussi forte, en droit et en fait, qu'elle le prétend, qu'a-t-elle à craindre du tribunal d'arbitrage ?

Sur la question de droit, le tribunal lui rendra certainement justice ; et, si les hommes sentent leur situation véritablement compromise, on peut être sûr que leur représentant y mettra volontiers du sien pour arriver à un arrangement pacifique.

Il est possible que les procédés actuellement affichés par la compagnie : suppression, à l'endroit des grévistes, de tous les droits acquis par leur expérience ; exclusion du fonds de retraite de tous ceux qui participent à la grève et qui pourraient rentrer au service de la compagnie, même s'ils ont vingt-cinq années de travail derrière eux—il est possible, disons-nous, que ces procédés réussissent à briser la grève, tout en laissant derrière eux une semence de haines et en préparant de nouveaux conflits.

Si la situation de la compagnie est aussi forte, en droit et en fait, qu'elle le prétend, qu'a-t-elle à craindre du tribunal d'arbitrage ?

Sur la question de droit, le tribunal lui rendra certainement justice ; et, si les hommes sentent leur situation véritablement compromise, on peut être sûr que leur représentant y mettra volontiers du sien pour arriver à un arrangement pacifique.

Il est possible que les procédés actuellement affichés par la compagnie : suppression, à l'endroit des grévistes, de tous les droits acquis par leur expérience ; exclusion du fonds de retraite de tous ceux qui participent à la grève et qui pourraient rentrer au service de la compagnie, même s'ils ont vingt-cinq années de travail derrière eux—il est possible, disons-nous, que ces procédés réussissent à briser la grève, tout en laissant derrière eux une semence de haines et en préparant de nouveaux conflits.

Si la situation de la compagnie est aussi forte, en droit et en fait, qu'elle le prétend, qu'a-t-elle à craindre du tribunal d'arbitrage ?

Sur la question de droit, le tribunal lui rendra certainement justice ; et, si les hommes sentent leur situation véritablement compromise, on peut être sûr que leur représentant y mettra volontiers du sien pour arriver à un arrangement pacifique.

Il est possible que les procédés actuellement affichés par la compagnie : suppression, à l'endroit des grévistes, de tous les droits acquis par leur expérience ; exclusion du fonds de retraite de tous ceux qui participent à la grève et qui pourraient rentrer au service de la compagnie, même s'ils ont vingt-cinq années de travail derrière eux—il est possible, disons-nous, que ces procédés réussissent à briser la grève, tout en laissant derrière eux une semence de haines et en préparant de nouveaux conflits.

Si la situation de la compagnie est aussi forte, en droit et en fait, qu'elle le prétend, qu'a-t-elle à craindre du tribunal d'arbitrage ?

On le maltraite !

Le "Canada" se lamente : nous négligeons nos intérêts, nous ne faisons pas assez pour la province, nous ne faisons pas assez pour le Canada.

Revenons-y, sur cette histoire, et établissons le chiffre des argentés qu'il retire de cette entreprise.

D'abord, notons qu'il obtint ce contrat en 1903 sans que le ministre de l'Agriculture jugât à propos de demander des souscriptions aux imprimeurs canadiens ; c'est toujours le même procédé, de M. Parent à M. Gouin ; "Ayons bien soin de nos gens, et payons-les à même la chose publique."

Notons aussi que M. Pageau, l'ex-imprimeur du Roi, évaluait à \$18,000 le coût total de l'impression de ce journal d'agriculture, pour lequel, l'an dernier, la province a néanmoins déboursé \$25,000, abandonnant en outre au "Canada" les bénéfices sur les contrats d'annonce de cette publication.

L'an dernier, donc, le "Canada" a reçu, de la province, \$2,500 de subvention fixe, plus trente sous par abonnement servi aux cultivateurs de Québec ; ces deux sommes jointes l'une à l'autre, touchent \$25,000.

Comptons, à part cela, le revenu des annonces qui paraissent dans les éditions française et anglaise du "Journal de l'Agriculture" ; le bénéfice en reviendra exclusivement à la compagnie de publication le "Canada" qui sera libre d'ajouter autant de pages d'annonces qu'elle le jugera à propos ; dit le contrat de 1903. Comme cette publication compte 74,350 abonnés, c'est le chiffre pour 1909—on comprend qu'elle est un excellent médium d'annonces, d'autant meilleur qu'il est le seul de ce genre, dans notre province, à s'adresser à la classe rurale, la plus nombreuse et la plus riche de Québec.

L'enquête faite à propos de ces annonces, devant la commission des comptes publics pendant la dernière session à Québec, enquête où les ministériels ont abusé de la force numérique pour fermer la bouche aux témoins interrogés, — n'a pas permis d'établir le montant exact que le "Canada" retire de cet abandon du bénéfice des annonces que lui a si volontiers causé le gouvernement de Québec.

Mais une découverte de l'"Événement", en juin dernier, permet de l'évaluer approximativement : la colonne d'annonces, dans le "Journal d'Agriculture", d'après le tarif que le "Canada" a chargé à la province, pour une annonce officielle, tarif qui doit être le même que pour les autres annonces, — vaut au moins \$350 par an. Comme une page de ce journal renferme quatre colonnes et qu'il y a en moyenne quatre pages d'annonces par numéro, ceci fait \$18,200 par an, pour les annonces seulement.

De ce double chef, — abonnements et annonces, — le "Canada" reçoit donc \$43,200. Ajoutons à ces sommes les frais de port sur le "Journal d'Agriculture", payés tout entiers par la province, qui en devrait payer les deux-tiers au plus, pour cette raison que les annonces, dont le "Canada" bénéficie exclusivement, couvrent un tiers de chaque livraison.

Ajoutons-y aussi le montant net—une piastre par an—des abonnements de toutes personnes autres que celles dont le gouvernement donne les noms au "Canada". Et si tout cela n'y forme pas, au bas mot, une somme totale de \$45,000, ce serait fort étonnant.

Ceci, c'est pour l'année 1909. Les chiffres de cette année seront encore plus élevés.

Notons en outre que le "Canada" ne débourse pas un sou pour la rédaction de ce "Journal d'Agriculture", payée complètement par le ministère de l'Agriculture ; à Québec, il agit comme un simple intermédiaire entre le gouvernement et la "Compagnie d'imprimerie Perrault", à laquelle il a affirmé le contrat, à prix fixe, ce qui le dispense de payer le coût d'acquisition et d'entretien de machines de toutes sortes, le maintien d'un atelier de composition, le paiement de salaires considérables.

Ce n'est pas exagérer, que de dire : le "Canada" fait, avec ce contrat plénière, un bénéfice annuel de \$25,000, au moins, à même les \$45,000 qu'il retire du gouvernement ; car si un expert, M. Pageau, un ex-imprimeur du roi, a évalué à \$18,000 le coût total de l'impression de ce périodique, il reste bien \$27,000 au "Canada", n'est-ce pas ?

Qu'il ne se plaigne donc point. Il est payé, grassement payé, par le ministère Gouin, pour défendre ses actes politiques, si reprehensibles soient-ils ; et l'on comprend qu'il crie à tout venant : "Les oppositionnistes sont des gens enrégés !"

Ils sont en train, grâce à leurs clamours, de forcer les gouvernants à réduire de cinq mille piastres, par année, le montant qu'il recevra de notre argent : réduction incomplète, si l'on veut, mais qui dénote la reconnaissance, par M. Gouin, d'abus considérables, dans ce contrat du "Journal d'Agriculture".

Et dire que, sans tout le tintamarre de la dernière session, le "Canada" continuerait de ronger son os de \$45,000—un os de poulet, et bien garni, voilà un chiot de garde bien traité, vraiment !

GEORGES PELLETIER.

BILLET DU SOIR.

LE MUSÉE

Une Indienne de Caughnawaga a eu l'ingénieuse idée de créer dans son village un musée de choses ayant appartenu aux hommes pâles qui se sont illustrés.

Elle s'appelle "Moquerie des sources" et ce nom indique bien qu'elle a assez d'esprit pour saisir ce qu'il y a de fâcheux et de cocasse dans la conduite de nos politiciens en vue. Petit à petit l'oiseau fait son nid et graduellement cette fille de la forêt, qui ne manque, certes, pas de sens, est parvenue à collectionner des objets symbolisant les idées maîtresses de tous nos grands hommes.

C'est ainsi que l'on peut trouver chez elle le couteau de M. Gouin. Elle ne pouvait manquer, comme elle a la nostalgie du scalp, de se procurer cet instrument-là. Mais elle possède des choses tout aussi précieuses : un exemplaire authentique du discours qu'aurait prononcé M. le notaire Ecrément si ses électeurs lui en avaient laissé le loisir, le fameux diptychème de Godfroy Langlois (relève de luxe) sur les vertus de Raoul Dandurand, le projet de loi de Wendel Lévêque, relatif à l'abolition des taxes de péage sur les ponts ordinaires, ainsi qu'une traduction française des invectives que L. J. Lemieux lance habituellement contre celui d'Avignon.

Ce musée a un aspect quelque peu bizarre et on y trouve les choses les plus diverses : un poil de la barbe du père Cardin, la plume dont le Dr Choquette n'a jamais pu se servir et un fac-similé d'une lettre que M. le baron de l'Épave adressait à son cher Adlard de l'Abittibi.

Après beaucoup de travail, elle a réussi à recueillir un mot d'esprit de notre Jerry national, et elle conserve dans une cassette précieuse les apophtegmes de Raoul.

Avec un art infini elle a su broder sur un "mocassin" de peau de castor quelques-unes des sentences qui émaillent les articles d'Azar-Saint-Denis-Lemieux, et elle conserve dans un endroit retiré de nombreux exemplaires du "Canada" et de la "Vieille".

Elle affirme—mais la chose n'est pas bien sûre—qu'elle est parvenue à égarer un souvenir de Sir Wilfrid.

MARCEL.

Sur le pont d'Avignon....

Il est probablement plus facile d'arrêter le Dr Crippen que certains politiciens qui circulent dans le public sans être molestés.

"Le Vésuve se calme", dit le "Canada". Et dire que Godfroy ne dérange pas. "Promettez et tenir sont deux." (Wenceslas.)

M. Gouin, après le fameux coup de couteau : Nuit d'étoiles ! Sous tes voiles ! Sous ta brise et tes parfums ! Triste sire Qui soupire, Je rêve aux parents défunts ! (Odes funambulesques, Théodore de Banville.)

D-A. Lafontaine se demande ce que les Livres Saints ont bien voulu dire par "Vox clamabat in deserto."

M. Rodolphe Lemieux envie le sort de certaines alouettes. Elles sont citées.

On affirme que durant ce mois notre Jerry national se promène sur la rue Saint-Laurent avec des cailloux dans la bouche à la façon de Démosthène.

Il n'est pas sûr que sir Wilfrid Laurier convie que les populations de l'Ouest que le soleil se lève et se couche aux heures qu'il lui plairait d'indiquer.

M. Gouin disait hier à Charles Lanté : "La levée des mains, à Saint-Eustache, eût été une bien plus belle cérémonie si chaque main eût brandi un couteau !"

Le "Canada" ne peut croire à la retraite prochaine de M. Oliver, ministre de l'Intérieur.

Ces journalistes ministériels aiment à l'assisté au beurre et les petits pots-de-vin qu'ils ne comprennent point qu'on puisse les abandonner sans y être contraint.

Pour Dollard

M. Joseph Dumais, qui a eu tant de succès au Monument National, récemment, avec ses conférences sur Dollard des Ormeaux et le marquis de La Rivière, doit commencer dès le mois d'août sa tournée de conférences sur le héros du Long Sault dans la Province et la Nouvelle-Angleterre. Il est entendu que les recettes de ces conférences seront versées au comité du monument Dollard. Les localités qui désirent participer à l'oeuvre et entendre le distingué conférencier pourront s'adresser au "Devoir".

M. Henri Bourassa au Cercle Canadien de Lachine

Il traite de "Dollard, modèle du devoir civique," devant un auditoire nombreux et distingué

Hier soir, dans le sous-sol de l'église de Lachine, le Cercle Canadien a donné une soirée pour venir en aide à l'oeuvre du monument Dollard. Malgré l'orage qui s'est abattu vers 7 heures, trois cents à quatre cents personnes avaient répondu à l'invitation des membres du Cercle.

M. Henri Bourassa a donné une conférence sur "Dollard, modèle du devoir civique". Un orchestre sous la direction de M. J. A. Bourgeois a exécuté un programme musical très choisi.

Remarqués, sur l'estrade, MM. les chanoines Savaria et Lepailleur, MM. J. A. Bécarie, président honoraire du Cercle Canadien, et Henri Gosselin, président ; MM. les abbés Hurteau, De Guire, O.M.I., Pilon, et autres membres du clergé, M. le député Philémon Cousineau, Dr J. A. Beaudoin, le notaire Schetagne, E. Girard, etc.

Monsieur le curé Savaria a présenté l'orateur ou plutôt a félicité le Cercle Canadien de Lachine d'avoir invité M. Bourassa à venir faire entendre sa parole chaude et convaincante. Il souhaite au député de Saint-Hyacinthe de continuer dans la voie de la lutte pour le bien afin que l'on puisse dire de lui : "Il a combattu le bon combat".

Monsieur Henri Bourassa a été ensuite au milieu des applaudissements de ses auditeurs.

Devant la sixième sommation respectueuse du président du Cercle Canadien de Lachine, je me suis rendu, et j'étais d'autant plus heureux de le faire qu'il s'agissait de contribuer à l'oeuvre si profondément patriotique du monument Dollard.

Je ne vous retracerais pas aujourd'hui l'histoire de ces héros à la gloire de qui s'est fondée la ville de Lachine. Ce n'est pas la tâche de ce soir, c'est la leçon toujours pratique et toujours d'actualité que se dégage des grands événements de l'histoire. En un mot je voudrais vous proposer Dollard comme modèle du devoir civique.

Cette poignée de jeunes gens agriculteurs et commerçants ont été héros par les circonstances. Ils ont sacrifié leur vie pour défendre la colonie contre les Iroquois. Si Dollard et ses compagnons avaient hésité devant le sacrifice d'eux mêmes les Iroquois seraient venus à Montréal.

Envisagé au seul point de vue pratique et d'après le civisme que l'on pratique aujourd'hui, ces braves ont fait un acte de folie. Tout sacrifice est une folie pour celui qui a l'amour de son confort, l'amour de soi.

Pour beaucoup de Christ, lui aussi n'a pas été pratique, lorsqu'il a donné sa vie pour la Rédemption du genre humain.

Heureusement que le Christ est venu au monde avant ces gens-là. La leçon qui ressort de ces grands héros est vieille comme le monde, elle existe depuis le temps où la société a été créée, par Dieu et où il a créé un même temps le devoir de se rendre utile à la société. Que chacun donne ce qu'il est capable de lui-même à autrui, d'après ses moyens, ses aptitudes, les circonstances. C'est un devoir.

La déclaration Royale

Par un vote de 410 contre 84, la Chambre des Communes d'Angleterre a sanctionné le texte de la nouvelle proposition Asquith.

Celle-ci ne devrait pas tarder à passer dans les statuts de l'Angleterre, et l'on ne voit pas bien quelle objection sérieuse y peuvent faire les protestants qui ne sont pas des monomanes de l'antipapisme.

Le nouveau texte conserve la barrière qui interdit à tout catholique, de même qu'à tout Juif ou agnostique, l'accès du trône d'Angleterre. Il faut simplement disparaître les affiches particulièrement blessantes pour les catholiques dont l'on avait orné cette barrière, tout en pratiquant une brèche par où pourront pénétrer les protestants qui n'appartiennent pas à l'Eglise anglicane.

Ceux-ci se réjouissent de cette dernière victoire, les catholiques sont enchantés d'être débarrassés d'inutiles insultes et de voir que leur souverain ne sera plus obligé de prêter un serment blasphématoire.

Mais le roi d'Angleterre reste contraint d'affirmer sous serment qu'il est "un fidèle protestant."

De l'avis de M. Asquith du reste, comme de l'avis de Lord Grey, la nouvelle déclaration est aussi complètement inutile que l'ancienne. Elle n'apporte même aucune garantie nouvelle à ceux qui veulent interdire à tout non-protestant l'accès au trône. Ceci est déjà réglé par d'indiscutables textes de loi.

La nouvelle déclaration, comme l'ancienne, ne fait que donner satisfaction au sentimentalisme protestant. Comme les passions sont moins vives qu'autrefois, on la fait moins insultante, voilà tout.

O. H.

À Saint-Henri, ce soir

N'oubliez pas d'assister, ce soir, à la grande assemblée politique de Saint-Henri ; il y aura des milliers de personnes qui y assisteront ; et les orateurs qui y traiteront la question de la marine de guerre canadienne seront MM. Taillon, un ex-ministre fédéral, Bourassa, Armand Lavergne, Deschamps, Coderre, Archambault, de même qu'un ou deux députés fédéraux, dont le Dr Paquet, de l'Islet, qui sera probablement présent.

La question est grave, et l'heure aussi. Il importe de protester contre ceux qui oublient de consulter le peuple avant de le lier à une politique néfaste. Tous les patriotes devront donc se faire un devoir de se rendre à Saint-Henri, ce soir, sans y manquer.

O. H.

Le rapport du Général French

(Spécial au "Devoir") Ottawa, 2. — Le ministre de la Milice a reçu le rapport du général French au sujet de son inspection de la milice canadienne.

Le ministre dit que le document est tellement important, qu'il ne juge pas à propos de le communiquer au public. Il faudra, dit-il, attendre le retour de Sir Wilfrid. Il est préférable, ajoute-t-il, que la teneur du document ne soit connue du public, qu'à la réunion des Chambres au mois de novembre prochain.

Sir Frederick Borden a ajouté, que, comme question de fait, il ne considère pas lui-même, que le rapport est défavorable à la milice canadienne. Tout de même, il ne semble pas très enthousiaste.

LE COMITÉ DES CITOYENS

Il présente trois résolutions au Conseil, hier après-midi, au sujet des accidents de tramway, de l'excès de vitesse des automobiles, et de l'inspection des réservoirs automatiques

Le comité des citoyens a présenté trois résolutions, hier après-midi, au Conseil de Ville, dont l'une a trait aux nombreux accidents de tramway, une autre aux accidents causés par l'excès de vitesse des automobiles, dans les rues et la troisième, au sujet de l'inspection des réservoirs automatiques.

Tramway. — Considérant les nombreux accidents mortels causés récemment par les tramways, l'Association des Citoyens de Montréal prie respectueusement les autorités municipales de prendre les moyens nécessaires pour faire cesser un état de choses qui devient alarmant.

Attendu qu'un des raisons données par la Compagnie des Tramways, pour expliquer ces accidents, serait l'encombrement des tramways et la congestion du trafic à certains heures, et

Attendu que la dite Compagnie prétend que cette congestion est due au fait qu'elle n'a pas suffisamment de rues pour étendre son réseau et

Attendu que le Conseil de Ville de Montréal a été saisi de cette question depuis très longtemps. L'Association des Citoyens de Montréal et le Bureau des Commissaires ont fait une enquête sur le sujet et ont constaté que le nombre de rues est insuffisant pour satisfaire les intérêts des Citoyens de Montréal.

26. LA VITESSE DES AUTOMOBILES. — L'Association des Citoyens de Montréal attire l'attention des autorités municipales sur le fait que de nombreux accidents mortels ont été causés récemment par l'excès de vitesse des automobiles et autres moteurs véhicules sur les voies publiques; et elle croit qu'il est de la plus haute importance que des mesures soient prises immédiatement pour empêcher strictement l'excès de vitesse existant sur le sujet et de la faire amener à la chose est nécessaire.

L'Association des Citoyens de Montréal est également d'avis que l'emploi des sirènes, comme moyen d'alarme, ne devrait être permis que sur les automobiles, les voitures de la brigade de feu et autres véhicules reconnus d'urgence.

30. — LA QUESTION DES RESERVOIRS. — VOIRS.

Attendu que le récent désastre de l'édifice du "Herald", qui a, comme l'on sait, coûté plusieurs pertes de

LE SERMENT DU TRONE

LA CHAMBRE VOTE EN DEUXIEME LECTURE PAR 383 CONTRE 42, APRES QUE LE PREMIER A RETIRE L'ALLEGANCE A L'EGLISE D'ANGLETERRE.

London, 28 juillet. — Au cours d'un débat très orageux, on a discuté hier le projet de loi modifiant le texte du serment du trône.

Il a été finalement voté en seconde lecture, par 410 voix contre 84. Le projet de loi, dans sa forme actuelle, supprime toute expression hostile au catholicisme et y substitue les mots: "et je déclare que je suis un fidèle protestant". La lutte a été chaude, mais on considère maintenant que toutes les difficultés sont apaisées et que le projet de loi sera voté par la chambre des Lords sans autre complication.

Cette seconde lecture a soulevé à la Chambre un débat qui a eu sa répercussion jusque dans les rues de Londres, où de grandes manifestations se sont produites. Les sociétés anticatholiques envahissent les rues envahissant le Palais du Parlement, pendant que des affiches ou se ligent ces mots: "Pas de papisme".

Les non-conformistes ont obligé le gouvernement à accepter un amendement dont les extrémistes et les anticatholiques déclarent ne pas vouloir. En lieu et place des mots considérés

LECLAIRAGE DES RUES

INTERESSANTES STATISTIQUES DONNEES DEVANT LE TRIBUNAL D'ARBITRAGE CHARGE DE DECIDER DU CONFLIT ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE M. L. H. & P.

M. R. M. Wilson, étant général de la "Montreal Light, Heat & Power", a communiqué hier d'intéressantes statistiques au tribunal d'arbitrage qui siège actuellement au Palais de Justice et qui est chargé de décider le conflit actuel entre la ville et la compagnie au sujet des comptes de celle-ci relativement à l'éclairage des rues depuis le 31 décembre 1908. Il a déclaré que la compagnie possède des poteaux et des fils dans toutes les rues de Montréal. Il n'a pu indiquer exactement le nombre des lampes à arc en usage dans la ville à l'heure présente, mais il a affirmé que le 1er janvier 1909, il en avait 1666 dont 341 incandescentes de 32 bougies et 127 de 65 bougies. Le courant électrique était distribué dans la ville par des fils ayant une longueur de 307 à 310 milles.

En cas d'urgence ou d'accidents les moteurs de Shawinigan ou du poste central, sont d'après lui respectivement en état de fournir toute la lumière requise. Il en est de même du poste de la rue Montana. Des accidents se sont produits il y a environ 12 ans, alors que les moteurs des usines de Shawinigan et de Chambly furent temporairement arrêtés par suite de l'amoncellement des glaces. La compagnie peut cependant fournir l'éclairage des lampes à arc. Elle utilise dans Montréal environ 7,500 poteaux dont 1500 pour les lampes à arc. Leur hauteur moyenne est de 20 pieds, mais quelques-uns atteignent 75 et même 80 pieds. Elle a maintenant une patrouille qui parcourt la ville toutes les nuits, car elle doit payer à la ville de fortes amendes quand la lumière fait défaut. On arrange les lampes à arc toutes les 75 heures.

Les arbitres chargés de décider le litige sont M. L. A. Herd, professeur de l'Université McGill, nommé par la ville, R. G. Black, de Toronto, qui représente la compagnie, et A. A. Dion, tiers choisi par les deux autres arbitres. Le contrat passé entre la ville et la compagnie est expiré depuis le 31 décembre 1908. Depuis lors l'éclairage a été fourni par la compagnie aux conditions stipulées par elle dans une offre qu'elle a faite le 14 janvier 1909 et dont le principal passage est enen comme suit:

"La "Montreal Light Heat & Power" continuera volontiers jusqu'à autre avis à fournir l'éclairage des rues de la ville dans la partie non

vies, amène forcément devant le public de contrôler la question de l'inspection de la construction des réservoirs, et

Attendu que de semblables catastrophes peuvent se produire, dans l'état de choses actuel: L'Association des Citoyens de Montréal recommande aux autorités municipales de mettre en vigueur des règlements plus sévères concernant les réservoirs d'eau sur les toits et soutiens que ces réservoirs devraient être placés sur des fondations solides partant du sol et, autant que possible, en dehors des édifices, et qu'ils devraient être inspectés de temps en temps, au moins une fois par mois.

Qu'on ne devrait pas mettre en place de tels réservoirs sans un permis et que ce permis ne devrait être accordé que si l'édifice ou les fondations voisines, construites spécialement à cet effet, et que la ville devrait être en mesure de faire observer ses règlements et de sauvegarder le public.

Quant à l'inspection par des particuliers, tel qu'ordonné par l'Inspecteur des Edifices, dans la presse, l'Association des Citoyens de Montréal désire faire les deux objections suivantes: 1o. L'inspection privée, faite par quelque sergent choisi par les intéressés, n'offrirait, croyons-nous, que peu ou point de protection pour la sûreté du public, que cet ordre a pour but de sauvegarder.

2o. Lors, même qu'elle serait suffisante, le public pourrait ignorer l'ordre, vu que le fonctionnaire qui l'a donné n'a pas, croyons-nous, l'autorité légale pour le faire.

L'Association tient aussi à faire remarquer que c'est un fait bien connu que l'Inspecteur des Edifices s'est, en plusieurs occasions, plaint au Conseil qu'il n'est pas capable de faire la besogne de son département, si on ne lui donne pas de l'aide, qu'il a demandé la nomination d'autres inspecteurs, et nous suggérons que l'Inspecteur des Edifices devrait avoir tout de suite un nombre suffisant d'inspecteurs compétents et responsables pour l'aider dans l'inspection des nouvelles constructions. L'octroi des permis, et pour voir à ce que les règlements de la Ville concernant la construction soient observés.

Le département de l'Inspection des Edifices ne doit pas, prétendons-nous, attendre qu'on lui notifie ou qu'on lui demande de faire l'inspection. C'est aux employés du département de prendre l'initiative et de faire un examen complet et soigné de tous les offices qui pourraient offrir quelque danger pour la sûreté publique.

Le tout respectueusement soumis.

LE COMITÉ DES CITOYENS

Faits et Méfaits

PAS ENCORE IDENTIFIES.

Deux cadavres gisent à la morgue et n'ont pas encore été identifiés. L'un d'eux est celui d'un homme trouvé près du pont Victoria, dimanche dernier. L'autre, celui d'un individu ramassé sur un quai par une nuit de la semaine dernière.

QUELQUES MINUTES DANS L'OBSCURITE.

La partie nord de la ville a été plongée dans l'obscurité durant l'orage d'hier soir. La noirceur n'a cependant duré que quelques minutes. Le pouvoir de Shawinigan a manqué et on croit que la foudre a frappé le circuit quelque part.

\$500 DE TAXE OU BIEN...

D'après le recorder Dupuis, les gens qui montent des yeux amnésiques doivent payer la taxe de \$500. Cette cause a déjà été débattue devant le juge Bazin. Celui-ci est d'opinion que c'est au propriétaire de l'établissement à payer la dite taxe. Quoiqu'il advienne, MM. Théoret et Bastien, propriétaires de "l'Empire" et de "la Parisienne", ont été hipoptés par le recorder Dupuis, de tenir un établissement de ces sans qu'ils aient obtenu une licence. Il les a condamnés à \$1,000 d'amende et aux frais.

ELLE ETEND SON REBEAU.

Samedi prochain, la compagnie de chemin de fer Montreal Southern Counties inaugurera sa nouvelle ligne conduisant de l'artere principale au quai de la traversée de Longueuil. Cette compagnie étendra sa ligne jusqu'à la rivière Richelieu, reliant Saint-Lambert et la ville de Montréal avec Chambly et le village de Richelieu. Un peu plus tard on fera l'extension jusqu'à Granby.

LA VILLE GAGNE.

Il y a quelque temps un charretier du nom de J. Farley prenait un bref de mandamus contre la ville la forçant de réparer certaines déficiences de la rue Nicolet. M. O. Lavallée, C.R., qui comparait pour la cité, a dit qu'en lui personne ne pouvait forcer la ville de Montréal à faire des réparations quand il avait le moyen de tout réparer pour les réparations, avait été employé judicieusement à l'entretien plus d'argent en main pour améliorer les rues. Le juge Guerin a renvoyé la demande de mandamus.

UN PEINTRE SE SUICIDE.

Henri Saint-Amour, qu'on croit être peintre, s'est suicidé à 2.15 heures ce matin dans sa chambre, sise au No 145 de la rue Dorchester Est. Il s'est tiré trois coups de revolver dans la tête. Assis, que les voisins entendirent les détonations, ils se précipitèrent dans la chambre de Saint-Amour et le trouvèrent baignant dans son sang. Ils mandèrent aussitôt l'ambulance de l'hôpital Général; mais le Dr Atkinson, après avoir examiné Saint-Amour, déclara qu'il était mort. On transporta donc son cadavre à la morgue où une enquête sera tenue prochainement.

Condoléances

A une réunion des membres du Club Morin, tenue le 26 courant sous la présidence de M. H. Guilbault, Vice-Président, une résolution de condoléances a été adoptée à l'occasion du décès de M. H. Guilbault.

Après quelques remarques très appropriées faites par Monsieur le Président Général et le Dr Camille Bernier, Raoul Guilbault, il a été proposé par le docteur Camille Bernier, secondé par M. Edouard Hallé, organisateur du Club, Arthur Beauchesne, qui les membres du Club Morin ont approuvé un extrême regret la mort de M. H. Guilbault, Président actif de la famille Léandre Ouhmet, leurs sympathies les plus sincères dans le deuil qui vient de la frapper.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille.

HECTOR MAURELAUT, Ass. Secrétaire.

A une réunion spéciale des membres du Club Morin, tenue le 26 juillet courant, sous la présidence de M. S. D. Vallières, président général, les résolutions de condoléances suivantes ont été adoptées à l'occasion du décès de M. Léandre Ouhmet, président actif.

Après quelques remarques très appropriées faites par Monsieur le Président Général et le Dr Camille Bernier, Raoul Guilbault, il a été proposé par le docteur Camille Bernier, secondé par M. Edouard Hallé, organisateur du Club, Arthur Beauchesne, qui les membres du Club Morin ont approuvé un extrême regret la mort de M. Léandre Ouhmet, Président actif de la famille Léandre Ouhmet, leurs sympathies les plus sincères dans le deuil qui vient de la frapper.

Il est proposé par M. E. Maurault, secondé par M. Louis A. Beauchesne, que les membres du Club Morin assistent en corps aux funérailles de leur président actif avec insignes et drapeaux concrets; que deux couronnes, l'une de la part de l'exécutif du club et l'autre de la part des membres soient déposées dans la chambre mortuaire; et que copies de ces résolutions soient transmises à la famille et aux journaux avec prière de reproduire. Adoptées unanimement.

HECTOR MAURELAUT, Ass. Secrétaire.

Encore d'autres trains suburbains

AUX RESIDENTS DE BANLIEUE

Le Grand Tronc annonce que leur service de trains suburbains entre Montréal et Vaudreuil est maintenant organisé comme suit: —

DEPARTS DE MONTRÉAL. — (No 7) 9.45 a.m., (No 835) 12.10 p.m., (No 565) 1.30 p.m., (No 11) 4.30 p.m., (No 507) 5.00 p.m., pour le quai de Lachine, (No 15) 5.15 p.m. Pour le présent ce train ira jusqu'à Côteau Jct. (No 571) 6.15 p.m., (No 673) 9.00 p.m., pour Ste-Anne seulement, arrêtant aux stations intermédiaires.

ARRIVEE A MONTRÉAL. — (No 532), part de Pointe Claire à 7.55 a.m., ce train quitte Ste-Anne à 7.30 a.m., (No 562) quitte Vaudreuil à 8.00 a.m., (No 12) passe Vaudreuil à 9.45 a.m., (No 534) quitte Pointe Claire à 12.28 p.m. Ce train sera étendu pour quitter Ste-Anne à 1.10 p.m. (No 508) part du quai de Lachine à 5.25 p.m. (No 568) quitte Vaudreuil à 7.30 p.m. Les trains qui partent de Ste-Anne aux heures ci-dessus indiquées arrêteront aux stations intermédiaires.

Voyez les brochures de banlieue pour la liste de ces trains.

LE "ROYAL GEORGE".

Le "Royal George", de la ligne Nord Canadienne, est arrivé à Québec à 2 h. 15 ce matin. Il a quitté Québec à 8 h. et sera à Montréal à 5 hrs ce soir.

Pour le Congrès Eucharistique

IL Y AURA GRANDE REUNION CE SOIR A L'ARCHEVECHE TOUCHANT LA PROCESSION. LES TRAVAUX DE DECORATIONS DANS LES RUES.

On a commencé lundi les travaux pour le Congrès Eucharistique qui s'échelonnent sur le parcours de la procession.

M. le curé Bélanger et l'archevêque Venné se sont rendus aux divers endroits où les arches seront élevées. Il y a eu en outre de très nombreuses dispositions différentes, arches simples d'une seule arcade au nombre de dix, deux arches à quatre façades qui seront placées l'une à l'intersection des rues Sherbrooke et Saint-Hubert, l'autre à l'intersection des rues Saint-Hubert et Cherrier. Une arche spéciale sera érigée à la Place Viger.

Le chapitre de l'arc de triomphe de la rue Cherrier avance rapidement et sa structure s'élève à une vingtaine de pieds.

Tous les travaux de charpente et de plâtrage seront terminés vers le 1er septembre. Les arches seront décorées dès le premier jour du congrès.

Tous les habitants sont instamment priés de décorer la façade de leur maison même si celle-ci ne se trouve pas le long de l'itinéraire de la procession.

Ce matin au presbytère de Saint-Vincent de Paul il y a eu une réunion du sous-comité des cérémonies à laquelle étaient présents M. le chanoine Lepelletier, M. le curé Laforce, M. O'Reilly, Henri Gauthier et M. Demers.

Une réunion importante aura lieu à l'Archevêché, rue Lagacière, le samedi soir, à 8 heures, à laquelle sont instamment convoqués les Directeurs, le Président et les Secrétaires des différents Sociétés catholiques d'hommes, d'un caractère religieux, national, social ou de mutualité.

Le but de cette assemblée est de déterminer la part que ces Corps respectifs doivent prendre à la Procession et de réunir leurs membres en aussi grand nombre que possible, pour cette occasion.

Le Congrès porte un tel cachet religieux et national qu'il est vraiment du devoir de chaque officier des sociétés catholiques de se rendre à l'appel du Comité de la Procession. A cette fin tous seront attendus à l'Archevêché, ce soir.

Sir Wilfrid Laurier à Prince Albert

A UNE ASSEMBLEE NOMBREUSE IL PARLE DE L'UNITE IMPERIALE ET FAIT L'ÉLOGE DE L'ANGLETERRE.

Prince Albert, 28 juillet. — Sir Wilfrid Laurier, en adressant la parole ici à un auditoire considérable. Il a rappelé la visite qu'il a faite à cette ville il y a seize ans et son élection comme député fédéral de cette circonscription en 1896, alors qu'il défendit M. James Mackay. Le premier ministre a vanté l'unité impériale et déclaré au sujet de l'autonomie des républiques sud-africaines octroyée par le gouvernement britannique que nul pays, excepté l'Angleterre n'aurait pu faire un tel acte. Il fit appel aux nouveaux colons et leur demanda de contribuer par leurs efforts au progrès et au développement de la patrie canadienne. Au sujet de la marine de guerre, il a déclaré qu'il n'était pas en faveur d'une contribution directe, parce que cela ressemblerait à un tribut, mais que dans un cas d'urgence le Canada serait la bienvenue à participer à l'entretien de la marine de guerre, et qu'il irait à son secours de son plein gré.

Le FAMEUX BANQUIER, DONT LE PROCES A COMMENCE EN 1908, EST CONDAMNÉ A 2 ANS DE PRISON.

Paris, 28 juillet. — Hier s'est enfin terminé le procès de Henri Rochefort, le banquier parisien qui fit tant de victimes. La cause était pendante depuis deux ans.

Rochefort a été déclaré coupable d'esquive par violation de la loi régissant les sociétés. Le tribunal l'a condamné à deux ans de prison et à une amende de 8000. Rochefort avait été arrêté au mois de mars 1908, sous l'inculpation de s'être procuré plus de \$12,000,000 par l'intermédiaire de plusieurs compagnies et sociétés, à la suite de son arrestation, les actions des affaires dans lesquelles il était intéressé subirent sur le marché un véritable effondrement.

Deux ans à l'ombre ce n'est pas beaucoup pour avoir été pendu longtemps un des rois de Paris et avoir fait la pluie et le beau temps.

Grande excursion de Colonisation

POUR LA REGION DU LAC SAINT-JEAN.

La seconde excursion du chemin de fer "Canadien Nord de Québec" pour le Lac Saint-Jean aura lieu lundi le 1er août prochain. Le départ se fera de la gare de la rue Moreau à 9.00 a.m. Taux de première, \$7.15, et en seconde, \$4.80. C'est une occasion unique de visiter cette région à des taux considérablement réduits. Il y aura en outre un convoi spécial laissant Québec à 8.15 a.m., mardi le 2 août et destination de Roberval et Hébertville. Taux de première, \$3.00, en seconde, \$2.00. Les billets seront valables pour retourner dans l'intervalle de 30 jours.

Renseignements supplémentaires fournis sur demande à Guy Tombs, Edifice de la Banque Impériale, Montréal.

L'affaire Crippen

Pointe-au-Père, 28. — Sur ordre du procureur général de la province de Québec, le chef McCarthy et M. Denis, ont été envoyés pour procéder à l'arrestation du Dr Crippen et de sa compagne, s'ils sont trouvés à bord du "Montrose".

Le cas décliné, ils amèneront leurs prisonniers à Québec.

Le paquebot du Pacifique-Canadien est attendu demain matin.

La mort d'un meurtrier

Kingston, Ont., 28. — François Laurent, qui, en 1889, fut condamné à mort pour meurtre, à Montréal, et dont la sentence fut commuée en un emprisonnement à perpétuité, est mort dans le quartier de aliénés, au pénitencier. Il était devenu fou cinq ans après son incarcération à Saint-Vincent-de-Paul et c'est alors qu'il fut transféré à Kingston.

PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE RIGAUD.

Aux Electeurs Municipaux, Propriétaires de biens-fonds imposables de cette municipalité.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné par le soussigné JOSEPH CHOLETTE, Secrétaire-Treasorier de la dite Municipalité, qu'une assemblée publique des électeurs municipaux d'icelle, qualifiés suivant la loi, sera tenue le vingt-cinq juillet prochain, 1910, à dix heures de l'avant-midi, en la salle publique de cette Municipalité, pour prendre en considération, et approuver ou désapprouver le Règlement portant le No 32 de cette Municipalité, passé le vingt-cinq juillet courant autorisant le Conseil Municipal de cette Municipalité à faire le Rachat des Rentes Constituées de la dite Municipalité, devant le dit Conseil Municipal, par un Poll sera tenu alors, dans ce but, durant le coupé sur la manière fixée par le dit DONNE A RIGAUD, ce vingt-sixième jour de juillet mil neuf cent dix.

(Signé) JOSEPH CHOLETTE, Secrétaire-Treasorier.

JOSEPH CHOLETTE, Sec-Treasorier.

REGLEMENT No. 32. PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE RIGAUD.

A une assemblée du Conseil de cette Municipalité, tenue le vingt-cinq juillet de juillet mil neuf cent dix, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions de ce Conseil, étant l'ajournement de la session tenue le vingt-trois juillet coulant sur le rapport du Conseiller Napoléon Dumoulin, secondé par le conseiller Odilon Brûlé, le Règlement suivant est adopté à l'unanimité:

1. — Que le montant des dites Rentes Constituées est de deux mille trois cents trois dollars et trente-cinq cents (\$2,303.35).

2. — Que le capital nécessaire pour acheter le Rachat des dites Rentes, y compris les frais de dit rapport et de son exécution qui sont de trois cent cinquante dollars, s'élevaient à la somme de deux mille six cents cinquante dollars et cinquante cents (\$2,650.50).

3. — Que la collection des dites Rentes couvrirait une somme de soixante-neuf dollars et dix cents (\$69.10).

4. — Aux fins de pourvoir au remboursement du dit emprunt et au paiement des dites dettes ou obligations, il est par le présent règlement imposé pour la période de trente-cinq années (35) sur les biens fonds imposables de cette Municipalité qui sont encore grevés de Rentes Constituées envers les Seigneurs de cette Municipalité, une somme de deux mille trois cents trois dollars et trente-cinq cents (\$2,303.35) représentant un fonds de dix années de deux pour cent (2 p.c.) par année, et les intérêts sur le dit emprunt, laquelle somme sera payable en vingt-cinq paiements annuels et consécutifs de cinquante dollars et cinquante cents (\$500.00) chacun, par le Surintendant Spécial, homologué par ce Conseil et déposé parmi ses archives.

5. — Le présent Règlement deviendra en force après avoir été approuvé, suivant le mode ordinaire, par le Conseil Municipal, de cette Municipalité, et par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, et avoir été dûment enregistré au greffe de cette Municipalité.

(Signé) J. E. N. ST-JULIEN, Maire.

JOSEPH CHOLETTE, Secrétaire-Treasorier.

(Vraie copie). JOSEPH CHOLETTE, Sec-Treasorier.

Je, soussigné, certifie que le document ci-dessus, est la vraie copie du Règlement No 32, passé par le Conseil de la Paroisse de Rigaud, le vingt-cinq juillet, mil neuf cent dix, par lequel il est décidé que le vingt-cinq juillet de juillet 1910.

JOSEPH CHOLETTE, Sec-Treasorier, C. M. P. R.

LICITATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lundi quinze août prochain, à dix heures et demie de l'après-midi, sera vendu au bureau du sous-secrétaire, au No 54, de la rue Notre-Dame Est, à Montréal, l'immeuble public, pour cause de licitation, l'immeuble suivant: Un emplacement sis au composé rue Dorchester, à Montréal, d'une superficie de quatre-vingt-dix-neuf (299) a. 0. 0. et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, mesurant environ deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) a. 0. 0. et de profondeur par quarante-trois pieds de largeur, mesure anglaise, plus ou moins, bawel.

Un emplacement sis au composé rue Dorchester, en arrière par partie des lots numéros deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) a. 0. 0. et de largeur, mesure anglaise, plus ou moins, bawel, d'une superficie de 283) du même cadastre, du dit nord-est par une autre partie du dit lot No 299, appartenant à un autre propriétaire, et de profondeur par quarante-trois pieds de largeur, mesure anglaise, plus ou moins, bawel, et de profondeur par quarante-trois pieds de largeur, mesure anglaise, plus ou moins, bawel.

Les immeubles ci-dessus offerts dépendent de la communauté de biens qui a existé entre M. Antoine Martel, décédé, et M. Denis, et Dame Marianne Magna alias Anna-Maria Magna, et de la succession de ce dernier.

Pour les conditions s'adresser au soussigné.

C. A. PAQUET S.P. No 34 rue Notre-Dame Est, Montréal.

IL FAUT UN PILOTE.

Le "Wacandah", en sortant du canal Lachine, hier, sans l'aide d'un pilote, n'a pu être maîtrisé par le timonier du bord et, pris par le courant, est allé s'échouer sur le banc batture près de l'île Sainte-Hélène, ce qui a entraîné l'arrêt de la navigation.

Le "Wacandah", en sortant du canal Lachine, hier, sans l'aide d'un pilote, n'a pu être maîtrisé par le timonier du bord et, pris par le courant, est allé s'échouer sur le banc batture près de l'île Sainte-Hélène, ce qui a entraîné l'arrêt de la navigation.

(Signé) W. ROBB, Trésorier de la Cité, Bureau du Trésorier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 27 juillet 1910

MAISON D. GAGNON & Cie

245 Boulevard S.-Laurent, (coin Dorchester)

Les Cahiers de Mode d'Autumn Pictorial Review de New-York sont maintenant en vente à notre comptoir, vous pouvez venir les examiner, gratis, et choisir vos patrons pour Robes et Costumes d'automne. Prix des patrons 15c par la maille 2c de plus.

Préparez vos maisons de bonne heure, il y aura foule pendant les fêtes du Congrès Eucharistique.

Pour toutes GARNITURES DE MAISONS, TAPIS, PRELATS, RIDEAUX DE DENTELLE, PORTIERES, lingerie de lit et de chambre, toile de ménage, etc. Venez directement à notre établissement, si vous voulez avoir un très bon choix de marchandises et économiser sur vos achats.

300 PIECES DE BEAUX PRELATS à plancher, très dur, en même temps très bien huilé, qui ne se cassera pas, toutes les largeurs, seulement 25c.

182 TAPIS CARRES OU RUGS de salon, bonddor et chambre, grande variété, fond rouge, fond vert ou drab avec bordure. Prix \$5.00, \$7.50, \$10.00, \$12.50, \$15.00, suivant la grandeur.

37 PIECES DE BEAUX TAPIS D'ESCALIERS ou de passage, fond rouge, vert ou drab avec bordure pour assortir. Prix 37 1/2, 45c, 50c, 60c, 65c la verge.

93 PAIREDES BELLES PORTIERES en damas épais avec frange à gros glands, très riches en apparence et les meilleures pour dureté, vertes, rouges, et autres couleurs de fantaisie à \$2.50 et \$3.00 la paire.

14 douzaines de beaux draps de lit, très grands, faits du meilleur coton blanc, tout ourlés, prêts à mettre. Prix spécial 75c et \$1.00 chaque drap.

52 douzaines de belles Serviettes de chambre, faites avec le vrai fil de lin, qualité extra, toutes blanches ou avec barres rouges. Prix spécial 15c et 20c chacune.

156 paires de rideaux en dentelle, "Nottingham" et autre, 3 1/2 verges de long et très large. Prix spéciaux la paire \$1.00, \$1.25, \$1.50, \$1.75.

MONTRÉAL-EST

Afin de faire connaître notre magnifique propriété, nous offrons des billets de tramway à toute personne sérieuse qui viendra en faire la demande à nos bureaux, 99 rue St-Jacques.

C'EST DONC POUR VOUS UNE OCCASION DE VISITER GRATUITEMENT MONTRÉAL-EST

Nous avons des lots qui doubleront de valeur en quelques années. — Nous avons des COTTAGES de \$1500.00 à \$5000.00 payables 10 p.c. comptant et la balance comme du loyer. — N'achetez pas ailleurs avant d'avoir visité Montréal-Est. — Venez donc chercher vos billets chez

JOSEPH VERSAILLES, Tél. Main 7195. 99 RUE SAINT-JACQUES.

Cartes Professionnelles

ALLARD & ALLARD, avocats. — Victor Allard, Gaston Allard, Chambrey 30, 20 rue S.-Jacques, Montréal. Tél. Main: 7019. Bureau du soir: 761 Ontario Est.

BASTIEN, BERGERON, COUSINEAU & JASMIN, Avocats. 76 rue S.-Jacques, Téléphone M. 2283. F. de S. Bastien, C.R., J. G. H. Bergeron, B.C. Phil. Cousineau, L.L.D. C.R. A. Jasmin, L.L.L.

MARSAN G.A., Avocat, Chambres 48-49, 20 Rue S.-Jacques, Montréal. Tél. Bell, Main 1097.

L. C. MEUNIER, avocat, 80 St-Gabriel, (en face du champ de Mars), Montréal. Tél. Bell Main 1650 et Est 821. 116 n.

La Vie Sportive

Chez les policiers

LE TOURNOI REMPORTE UN GRAND SUCCÈS. LES CONSTATS EMERVELLENT L'ASSISTANCE.

Le quatorzième tournoi annuel de la police a eu lieu hier après-midi, au terrain de la M.A.A.A., devant près de 5,000 spectateurs, et a remporté un succès sans précédent. Les policiers de Toronto et de Hamilton ont offert une concurrence sérieuse aux nôtres, mais ces derniers ont remporté la palme.

Le clou de l'après-midi fut la lutte serrée que Morel, le policier montréalais, et Maranda, le constable de Maisonneuve se firent pour la médaille d'or.

En somme, à la fin du concours, ce fut la course en obstacles qui décida de la victoire finale entre ces deux superbes athlètes.

Morel arriva premier après avoir renversé plusieurs obstacles, mais Maranda fit une course plus classique en enjambant tous les obstacles. Plusieurs coururent en effet que la victoire allait être décernée à ce dernier, mais après consultation des règlements Morel fut déclaré victorieux. Les autres courses les plus intéressantes furent celles des 100 verges et des 10 milles. Frank Lakeman et Fabre triomphèrent facilement dans ces épreuves ouvertes aux athlètes affiliés à des associations. Comme nous le disons plus haut Morel et Maranda furent les athlètes intéressants de l'après-midi. Ils se suivirent sans se lâcher.

L'épreuve de consolation mit "deux gros" aux prises. Gravel réussit à vaincre Carl dans les 100 verges. Le temps de cette épreuve sera homologué "comme record" dans les registres de l'A. U. de nos jours.

Le capitaine Landriault, les constables Bluteau, Pelletier, Lefebvre, Trudel et Massicot et Boisclair ont également mis de très belles performances à leur actif.

Voici les résultats détaillés du tournoi:

Course des hommes gras pesant 225 livres et plus. — 1. J. Lefebvre; 2. D. Boisclair; 3. W. Roberge. Temps, 11 4/5 sec.

Lancement du boulet de 16 livres. — 1. J. A. Bluteau, 35 pieds 11 1/2 pouces; 2. J. Lefebvre, 34 pieds 11 1/2 pouces; 3. W. Holmes, Toronto, P. F., 34 pieds 11 pouces.

Course de 100 verges, ouverte aux policiers. — 1. L. Morel, Montréal; 2. A. Maranda, Maisonneuve; 3. R. Trudel, Montréal. Temps: 10 2/5 sec.

Course d'un quart de mille, ouverte aux amateurs. — 1. H. Hébert, National; 2. J. H. McKay, M.A.A.A.; 3. A. Donovan, M.A.A.A. Temps: 2 01 sec.

Lancement du disque, ouvert aux policiers. — 1. Capitaine Landriault, 110 pieds 2 pouces; 2. P. C. Brammer, Hamilton, P. F., 105 pieds 3 pouces; 3. A. Maranda, Maisonneuve, 93 pieds 6 pouces.

Saut en longueur avec course. — Ouverte aux policiers. — 1. A. Maranda, Maisonneuve, 20 pieds 11 1/4 pouces; 2. J. W. Pelletier, 18 pieds 1 pouce; 3. L. Morel, 17 pieds 3 1/4 pouces.

Lancement du Marteau de 16 livres: Ouvert aux policiers. — 1. P. C. Brammer, Hamilton P. F., 127 pieds, 63 1/4 pouces; 2. W. Holmes, Toronto P. F., 3e, M. McLarty, Toronto P. F.

Course d'un quart de mille. — Ouverte aux policiers. — 1. L. Morel, Montréal; 2. M. McLarty, Toronto P. F.; 3. C. Greenwood, Toronto P. F. Temps 56 4/5 sec.

Course de 100 verges. — Ouverte aux amateurs. — 1. F. Lakeman, M.A.A.A.; 2. J. A. Bluteau, M.A.A.A.; 3. F. Trudel, M.A.A.A. Temps: 10 2/5 sec.

Saut en longueur. Ouvert aux policiers. — 1. A. Maranda, Maisonneuve, 9 pieds 6 1/4 pouces; 2. V. Bluteau, Montréal, 8 pieds 11 1/2 pouces; 3. R. Trudel, Montréal, 8 pieds 11 1/2 pouces.

Lancement du poids de 56 livres. Distance. Ouvert aux policiers. — 1. P. C. Brammer, Hamilton, P. F., 27 pieds 2 1/4 pouces; 2. W. Holmes, Toronto P. F.; 3. J. Lefebvre, Montréal.

Un saut, un pas, un saut. — Ouvert aux policiers. — 1. A. Maranda, Maisonneuve, 40 pieds 1 1/2 pouces; 2. P. C. Brammer, 38 pieds 1 pouce; 3. V. Bluteau, 36 pieds 1 pouce.

Course d'un demi-mille. — Ouverte aux policiers. — 1. L. Morel, Montréal; 2. M. McLarty, Toronto P. F.; 3. C. Greenwood, Toronto P. F. Temps 2 20 2/5.

Course d'un mille. — Ouverte aux amateurs. — 1. W. Kerr, M.A.A.A.; 2. W. E. Murray, M.A.A.A.; 3. Roy, Bell, C.Y.M.C.A. Temps: 4 46.

Saut en hauteur. — Ouvert aux policiers. — 1. M. McLarty, Toronto P. F.; 4 pieds 11 pouces; 2. A. Maranda, Maisonneuve, 4 pieds 9 pouces; 3. P. C. Brammer, Hamilton P. F.; 4 pieds 7 pouces.

Course de 5 milles. — Ouverte aux amateurs. — 1. E. Fabre, National; 2. B. George, Gordons; 3. W. H. Munslow, Gordon. Temps: 26 59.

Course à obstacles. — Ouverte aux policiers. — 1. L. Morel, Montréal; 2. A. Maranda, Maisonneuve. Temps, 21 2/5 secondes.

Lancement du poids de 56 livres. — Hauteur. — 1. W. Holmes, Toronto P. F.

Course de 220 verges. — Ouverte aux

A nous la troisième

LES ROYAUX GAGNENT HIER PAR UN SCORE DE 3 A 2

Montréal a gagné, hier, la troisième partie de la série avec Jersey-City par un score de 3 points à 2.

Le jeu au champ fut de part et d'autre très brillant. Johnson et Jube jouèrent chacun une partie admirable.

N'eût été le "catch" sensationnel que ce dernier fit, à la septième reprise, les Royals auraient pu que probablement perdait la partie.

Quand notre ami Jube fit des erreurs — et cela lui arrive fort souvent — il les rachète invariablement, et de manière à satisfaire tout le monde, par la suite.

Les Royals gagnèrent la partie dans la cinquième reprise. Voici comment Demitt ouvrit le feu en frappant un coup simple au champ de droite. Naturellement, il fut coddé par le second, avançant Demitt sur un saut. Ce dernier compte alors sur un saut simple de 10 pieds de Esmond, Holly entrant — 3 points.

Krichell frappe à Esmond, Coddell et Holly est déclaré sain et sauf, sur une belle glissade au poste 3.

Les joueurs adversaires critiquent alors de façon ultra-croche la décision de l'arbitre, Byron. La discussion n'a pour résultat que le renvoi, du terrain, de messieurs Rube Kissinger et Jack Dunn. Krichell essaya alors de voler son second et Walsh, voulant le rétro-lancer à 10 pieds de Esmond, Holly entrant — 3 points.

Score détaillé:

LIGUE AMERICAINE

A Philadelphie: R. H. E. Washington 001000040-5 9 3 Philadelphia 201100000-4 6 4 Gray et Henry Dygert, Plank et Thomas. Umpires, Egan et O'Loughlin.

1ère Partie A Boston: R. H. E. New-York 101000110-4 11 1 Boston 103010005-7 0 Hughes et Mitchell; Cloutte et Carigan. Umpires, Connolly et Kerin.

2ème Partie R. H. E. New-York 010000203-6 10 4 Boston 01101100003-8 3 Ford et Mitchell; Smith et Kleinow. Umpires, Kerin et Connolly.

POSITION DES CLUBS

G.	P.	P.C.	
Philadelphia	3	29	607
Boston	5	36	690
New-York	1	36	586
Détroit	4	41	539
Cleveland	3	45	511
Washington	3	51	420
Chicago	5	51	407
St-Louis	2	57	313

JERSEY CITY

AB.	R.	H.	PO.	A.	E.
Clement, Lf.	4	0	3	0	2
Hanftan, 2b.	3	0	0	2	0
Deninger, c.f.	4	0	1	0	0
Johnson, s.f.	4	0	0	2	0
Ashstein, lb.	2	1	1	7	0
Esmond, 3b.	4	0	1	4	1
Nanfard, r.f.	3	0	1	2	0
Walsh, c.	3	0	1	3	3
Sitton, p.	3	1	1	0	3
Totaux	30	2	6	24	11

MONTREAL

AB.	R.	H.	PO.	A.	E.
Jube, r.f.	4	0	1	2	0
Yeager, 3b.	4	0	0	1	0
Jones, c.f.	4	0	1	3	0
Demitt, lb.	3	1	1	2	0
Natanson, 2b.	3	0	1	3	0
Coddell, lb.	3	1	1	1	0
Holly, s.f.	3	1	1	5	0
Krichell, c.	3	0	1	4	2
Keefe, p.	3	0	0	2	0
Totaux	30	3	7	27	13

APRES LA JOUTE

Jack Dunn, le gérant des Skeeters, a essayé d'administrer une rclée à l'arbitre Byron. Hier après-midi, après la joute, au sujet de la décision de ce dernier, dans le cas de Holly, rapporté plus haut. Dunn et Byron s'invectiverent d'abord de vertébré façon, de là ils sautaient déjà dessus, quand les policiers arrêtèrent la bataille. Les deux combattants semblaient néanmoins très désireux d'en venir aux prises.

LIGUE DE L'EST

A Buffalo: R. H. E. Baltimore 010200000-3 9 5 Buffalo 121000000-4 4 2 Adkins et Egan; Malarkey et Konnick. Umpires, Hurst et Kelly.

A Rochester: Providence 200110000-3 7 1 Rochester 000011000-1 7 3 Steele et Peters; Savidge, Baehert et Blair. Umpires, Halligan et Stafford.

Toronto-Newark. Partie remise. — Pluie.

POSITION DES CLUBS

G.	P.	P.C.	
Newark	5	36	690
Rochester	4	38	563
Toronto	4	41	539
Baltimore	4	45	511
Providence	4	45	511
Buffalo	4	47	469
Jersey City	3	53	418
Montréal	3	51	393

Les Marchés

PRODUITS DE LA FERME

Montréal, mercredi soir.

FROMAGE: Recu 2,988 boîtes contre 8,524 l'an dernier à pareille date. Marché ferme. On cote 11 à 11 1/2, et 10 1/2 à 10 3/4 pour produit de l'Ouest et de l'Est respectivement.

BEURRE: Recu 610 paquets contre 396 paquets l'an dernier. Le marché local reste invariable à 22 1/4 pour le gros et 23 pour l'épicer. M. Trudel a vendu à l'encan, vers 4 heures: 825 boîtes de fromage blanc, de choix; 575 blanc No 1; 150 btes coloré de choix; 300 btes No 1, coloré; 225 btes No 2, coloré; total 2075 btes. Madoc, Ont. Office, 860 boîtes de fromage, vendu 150 boîtes à 10 3/4. Le reste, refusé.

OEUFS: Recu 905 boîtes, l'année dernière à la même date 1079 boîtes. Pas de changement important dans les prix.

On cote: Choix, 21c. Straight, 17 à 17 1/2. Conserves, 12 1/2 à 13c la doz.

MIEL: Le miel est calme et on ne prévoit pas de changement prochain.

On cote: Miel blanc, trèfle, 14 à 15c. Coloré, 14 1/2 à 12c 1/2. Extra blanc, 10 1/4 à 12c 1/2. Miel de Sarrazin, 7 à 7c 1/2.

SIROP ET SUCRE D'ERABLE sans changement. Sirop, seu en bois, 6c lb. En chaudière 6c 1/2. Sucre d'érable, 10 à 11c lb. New-York, 26c.—Beurre ferme. Recu 7,686 paquets.

On cote: Crémée choise, 28 3/4. Extra, 28c. Crémée choise, 28 1/2 à 28c 3/4. Extra, 27c à 28c. Seconde qualité, 24 à 27c. Beurre de cuisine, 22 à 27c. Beurre de l'Ouest, 24 à 25c.

FROMAGE: Recu 4,194 boîtes.

On cote: Crème, 15 à 16c. Fromage blanc, 2 1/2 à 12c 1/2. Liverpool, 26c.—Fromage canadien, blanc, de choix, frais, 54c. Coloré de choix, frais, 54c. 6d. Coloré, de choix, vieux, 56c. Blanc, de choix, vieux, 60c.

LIGUE NATIONALE

A Cincinnati: R. H. E. Pittsburg 100103300-5 12 2 Cincinnati 200100001-4 9 0 Philipp, Camnitz et Gibson; Gaspar, Ryan, Bennett et McLean. Umpires, Brennan et O'Day.

A New York: R. H. E. Philadelphie 020000000-2 12 2 New-York 000000000-6 10 2 Foxen, Shettler et Dooin; Wiltse et Myers. Umpires, Johnstone et Evans.

A St-Louis: R. H. E. St-Louis 000000000-8 14 1 St-Louis 121001010-6 17 1 Lush, Backman, Corridon et Bresnahan, Brown, Richie et Pfeiffer et Kling. Umpires, Klein et Kane.

POSITION DES CLUBS

G.	P.	Pour
Chicago	6	30
Pittsburg	5	35
Philadelphie	4	35
New-York	4	35
Cincinnati	4	42
Philadelphie	4	45
St-Louis	3	46
Brooklyn	3	51
Boston	3	55

LIGUE AMERICAINE

A Philadelphie: R. H. E. Washington 001000040-5 9 3 Philadelphia 201100000-4 6 4 Gray et Henry Dygert, Plank et Thomas. Umpires, Egan et O'Loughlin.

1ère Partie A Boston: R. H. E. New-York 101000110-4 11 1 Boston 103010005-7 0 Hughes et Mitchell; Cloutte et Carigan. Umpires, Connolly et Kerin.

2ème Partie R. H. E. New-York 010000203-6 10 4 Boston 01101100003-8 3 Ford et Mitchell; Smith et Kleinow. Umpires, Kerin et Connolly.

POSITION DES CLUBS

G.	P.	P.C.	
Philadelphia	3	29	607
Boston	5	36	690
New-York	1	36	586
Détroit	4	41	539
Cleveland	3	45	511
Washington	3	51	420
Chicago	5	51	407
St-Louis	2	57	313

Un gros succès en perspective

Si l'on en juge par les nombreuses entrées faites jusqu'ici pour les régates de Belleil et de Saint-Hilaire, celles-ci promettent de remporter un succès sans précédent.

Tous les amateurs de canot, de chaloupe et de yacht des environs, se sont donnés le mot pour venir concourir.

De Saint-Jean seulement, on attend au-delà d'une quinzaine de yachts; Sorel enverra aussi un contingent.

Des excursions s'organisent un peu partout. On croit qu'un millier de personnes de Saint-Hyacinthe accompagneront la fanfare Philharmonique, engagée spécialement pour la circonstance.

Beaucoup de gens viendront également de Montréal, Saint-Laurent, Sorel et de toutes les paroisses situées sur le Richelieu.

Par une permission spéciale, obtenu du Ministère des chemins de fer et canaux, les félagues du canal Chamblay resteront ouvertes de deux à cinq heures dans l'après-midi de dimanche, le 31 juillet.

Au Readoscope, ce soir

C'est ce soir qu'aura lieu, au Readoscope, la soirée-bénéfice donnée aux joueurs du National par M. Alex. Sylvio, gérant de ce théâtre de cinématographie.

La totalité des recettes sera divisée entre les joueurs qui recevront également \$10 en or, chacun, de la part de quelques-uns de leurs admirateurs.

Son honneur le maître Guerin sera présent nous dit-on.

Le programme est des plus variés et ne manquera certes pas d'intéresser les amateurs qui y verront figurer avec plaisir les populaires artistes que sont M. Dumestre et M. et Mme Harmant.

LIONEL SYLVESTRE.

A la frontière

Tunisienne

ON PARLE D'UN COMBAT ENTRE SOLDATS TURCS ET FRANCAIS.

Constantinople, 28 juillet. — Il est rumeur qu'un engagement s'est produit entre un détachement français et un détachement turc à la frontière de la Tunisie et de la Tripolitaine. Les renseignements reçus par La Porte disent que les troupes françaises ont eu plusieurs centaines de morts et blessés. La nouvelle demande confirmation.

Horrible tragédie

Albany, N. Y., 28 juillet. — Charles Green, un fermier habitant Lee's Corners, à quatorze milles d'ici, a tiré sur sa femme et sa fille tuant cette dernière et laissant l'autre mourante.

L'oncle de Mme Green, un nommé Vadney a raconté qu'étant au travail dans son champ, il avait vu arriver Green, sa femme, sa fille et son petit garçon âgé de 7 ans. Ils se disputaient et continuaient la discussion qui roulait sur des troubles de ménage.

Arrivé au paroxysme de la colère, le cultivateur qui était armé, tira avant que Vadney pût intervenir, plusieurs coups de fusil, puis il s'enfuit dans le bois avec son fils.

Le shérif Platt est à sa poursuite.

Horrible tragédie

une exclamation étouffée et retourna aussitôt le corps.

Le visage était déjà bleu, la bouche ouverte, les yeux clos.

A son tour, l'ingénieur, en proie à une émotion inexprimable, le souleva, le mit sur son séant.

Mais alors Kate survint et se jeta sur le corps de son père, en poussant un cri déchirant: —Père, parle-moi... regarde-moi... Oh! père!... père chéri!...

Au même moment, l'ingénieur sentit une lourdeur confuse envahir son cerveau: il se rappela aussitôt la recommandation du lieutenant Forster... Sejourner dans cette atmosphère, c'était subir l'empoisonnement rapide par les gaz d'explosion.

Broadway, de son côté, donnait déjà l'impression d'un homme ivre... Le jeune Français lui frappa sur l'épaule: —Vite, Capitaine!... Chargez-vous du Commandant! fuyons d'ici!...

Malgré son commencement d'intoxication, le géant comprit. Il souleva le corps inerte du vieux soldat, le chargea sur ses épaules et s'enfonça dans l'escalier.

—Miss, je vous en supplie... venez vite!

Et Maurice Rimbaut prit la main de la jeune fille pour l'entraîner. Mais il s'aperçut qu'elle

LE PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSIONS A LA MER

DE MONTREAL A ST-JEAN, N. B. \$12.00 ST-AMAR, N. B. 12.00 HALIFAX, N. B. 14.00 MONCTON, N. B. 15.25 CHESTER, N. B. 15.55 MELVILLE, N. B. 18.00 NORTH SYDNEY, N. B. 18.50 PARISHBORO, N. B. 19.00 PICTOU, N. B. 19.50 SHELDIAK, N. B. 19.00 SUMMERSIDE, P. E. 14.00 HARBOR GRACE, Terre-Neuve 12.50 SAINT-JEAN, Terre-Neuve 32.50 BRIDGE, N. B. 32.95 SYDNEY, N. B. 18.50

PAR LES MONTAGNES BLANCHES PORTLAND, Me. \$7.50 OLD ORCHARD BEACH 7.75 KENNEBUNKPORT 8.10 Billets valables au départ les 8, 9, 10 et 11 août.

Valables au retour jusqu'au 30 août 1910.

LA VOIE COURTE POUR SAINT-JEAN, N. B., MONCTON, TRU-RO ET HALIFAX.

Trains rapides, char-dortoirs directs. Service de restaurant insurpassable.

MONTREAL-PORTLAND-OLD-ORCHARD-KENNEBUNKPORT, par les "WHITE MOUNTAINS" LA ROUTE PITTORESQUE A LA COTE DU MAINE.

Des wagons-dortoirs quittent Montréal à 7.45 p.m., tous les jours; et des wagons-salons partent de Québec tous les samedis, dimanches exceptés, à 9.00 a.m.

SERVICE SUBURBAIN

Montréal et Vaudeuil

DEPARTS DE LA GARE WINDSOR: JEUDI ET VENDREDI

1.30 P. M. Montréal Jct., Dorval, Beaucafé, Ste-Anne, Vaudeuil et stations intermédiaires si nécessaire.

4.15 P. M. Vaudeuil et Ste-Anne s'il y a des passagers à descendre.

5.05 P. M. Montréal Jct., Dorval, Valois, Beaucafé, Ste-Anne, Vaudeuil, et aux stations intermédiaires si nécessaire.

6.15 P. M. 9.00 P. M. SAMEDI

12.15 P. M. Montréal Jct., Beaucafé, Ste-Anne, Vaudeuil et stations intermédiaires sur demande.

1.20 P. M. Montréal Jct., Beaucafé, Ste-Anne, Vaudeuil, et aux stations intermédiaires si nécessaire.

1.30 P. M. Montréal Jct., Dorval, Beaucafé, Ste-Anne, Vaudeuil, avec arrêt aux stations intermédiaires sur demande.

4.15 P. M. 6.15 P. M. 9.00 P. M. AU RETOUR

1.20 P. M. Beaucafé, Ste-Anne, Vaudeuil et stations intermédiaires sur demande.

1.30 P. M. Montréal Jct., Dorval, Beaucafé, Ste-Anne, Vaudeuil, avec arrêt aux stations intermédiaires sur demande.

4.15 P. M. Montréal Jct., Dorval, Valois, Beaucafé, Ste-Anne, Vaudeuil, et aux stations intermédiaires sur demande.

DEPARTS DE VAUDEUIL: JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI

7.00 A. M. Ste-Anne, Beaucafé, Dorval, Montréal Jct., et stations intermédiaires sur signal.

8.00 A. M. Beaucafé, Dorval, et sur signal aux stations intermédiaires, EXCEPTÉ Lakeside, Strathmore et Montréal Jct.

8.40 A. M. Ste-Anne, Beaucafé, Dorval et Montréal Jct., et stations intermédiaires sur signal.

5.35 P. M. 9.00 P. M. 10.15 P. M. DIMANCHE

12.01 midi Montréal Jct., Beaucafé, Ste-Anne, Vaudeuil et stations intermédiaires sur signal.

DEPART DE VAUDEUIL: 9.00 P. M. S'arrête à Ste-Anne, Beaucafé, Dorval, Montréal Jct., et stations intermédiaires sur signal.

EXCURSIONS DE FIN DE SEMAINE

CALEBONIA SPRINGS \$2.10 KNOWLTON, N. B. 2.30 SAINT-AGATHE 2.00 et autres endroits agréables de villégiature. Les billets de partie le samedi et le dimanche et de retour jusqu'au lundi suivant.

'EMPRESS OF BRITAIN' DE QUEBEC

Un train spécial quittera la gare Windsor le vendredi, 28 juillet, à 9.45 a.m., pour Québec, pour la commodité des passagers. Les billets de partie le vendredi, 29 juillet, par l'Empress of Britain" le 29 juillet.

Ce train sera composé de wagons salons, restaurant, wagons de première classe et de colon, et ira directement sur le quai de départ du vapeur.

REGATES DE SAINT-FAUSTIN

Ce train quittera la gare Viger à 8.45 a.m., samedi, 30 août, ira directement jusqu'à Saint-Faustin.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE: 218, Rue Saint-Jacques, Bureaux 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 34

